

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six Novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 19 Novembre 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 27 – REPRESENTES : 2.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mmes POYER Audrey et SCHLADT Rita.

EXCUSES : Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à Mme COOREVITS Catherine*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme SCHLADT Rita et M. PLUMELET Jean-Luc.

<u>OBJET</u> :	<i>Crédit fournitures scolaires – année 2016.</i>
-----------------------	---

N° 2015 / 11 / 09

Il est proposé d'attribuer, sous forme de crédit ouvert, un crédit plafond pour le Groupe Scolaire Anatole France, pour les dépenses de fournitures scolaires. La Commune procèdera au paiement de ces dépenses sur présentation des factures correspondantes (compte 6067 de la section de fonctionnement).

*Pour les écoles privées blinoises, placées sous contrat d'association, le crédit fournitures scolaires est compris dans un forfait prévu dans la convention de financement passée entre l'école et la Commune.
Pour les collèges, les LEP, ULIS ou SEGPA : versement sous forme de subvention.*

Bénéficiaires : *enfants blinois scolarisés au 1^{er} Novembre 2015 sur la Commune, en classe élémentaire, maternelle ou au niveau collège ou bien bénéficiant d'un enseignement spécialisé de même niveau n'existant pas à Blain*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale Éducation-Enfance en date du 8 Octobre 2015 et du 5 Novembre 2015.

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

.../...

Le Conseil Municipal,

- *FIXE* le montant de l'allocation accordée au titre de l'aide à l'achat des fournitures scolaires pour l'année 2016 à :

<i>Etablissements</i>	CREDIT FOURNITURES SCOLAIRES 2016
<i>Maternelle GSAF</i>	46,50 €
<i>Élémentaire GSAF</i>	42,60 €
<i>Collèges</i>	32,20 €
<i>ULIS SEGPA</i>	32,20 €

- *DIT* que le montant du crédit alloué pour l'année civile 2016 est fixé sur la base du nombre d'enfants blinois scolarisés dans l'établissement au 1^{er} Novembre 2015.

- *DIT* que les crédits correspondant seront inscrits en section de fonctionnement du Budget Primitif 2016.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 27 Novembre 2015,
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20151126-CM-2015-11-09-
DE
Date de télétransmission : 27/11/2015
Date de réception préfecture : 27/11/2015

Séance du Conseil municipal du 26 Novembre 2015
Délibération n° 2015 / 11 / 09